

INFORMATIONS ADHERENT ou REPRESENTANT LEGAL (pour un mineur)

NOM PRENOM

ADRESSE.....

CODE POSTAL..... VILLE.....

TEL..... MAIL (en majuscule).....

QUARTIER Croix-Daurade Amouroux Bonnefoy/Marengo Borderouge Roseraie/Jolimont Paléficat
(d'habitation) Autre quartier limitrophe Hors Toulouse

STATUT: Employé Artisan Cadre Intermittent Retraité Sans emploi Demandeur emploi Etudiant Libéral Fonctionnaire

N° ALLOCATAIRE CAF QUOTIENT FAMILIAL :..... (si inférieur ou égal à 650)

CONJOINT OU 2^{ème} PARENT (si l'inscription concerne un enfant)

NOM PRENOM

TEL..... MAIL.....

ACTIVITES FREQUENTEES (remplir une ligne par personne + par activité pratiquée)

PARTIE GRISE RESERVEE A LA MJC

NOM	PRENOM	Date de naissance	âge	ACTIVITES + JOUR + HORAIRE / ADL (Accueil De Loisirs)	PRIX (Réductions incluses)	Probléma- tique de santé
TOTAL COTISATIONS (1)						

PARTIE GRISE RESERVEE A LA MJC

ADHESION (2)

INDIVIDUELLE 18 ans et + INDIVIDUELLE - de 18 ans FAMILLE (38€)

Nombre X 20€ Nombre X 14€ (une adhésion couvre toute la famille)

PAIEMENT

Réduction (indiquer type et montant de la réduction).....

*Chèques: 1er :..... Carte bancaire (uniquement en sept Espèces (noter la date) : ANCV:
2ème : et octobre ; noter la date paiement) :
3ème : :

*La direction se réserve le droit de définir le calendrier des paiements (cf règlement au verso)

TOTAL GENERAL (1+2) :



CONDITIONS GENERALES DES ATELIERS

(A retrouver sur notre site internet)

INSCRIPTION

- L'inscription à une activité est un engagement pour la saison (septembre 2025 à juin 2026).
- Pour toute inscription, il est nécessaire: de remplir la **fiche d'inscription et d'approuver le présent règlement en le signant au bas de la page + verser le montant de l'adhésion ainsi que la cotisation** liée à l'activité au moment de l'inscription. Sans dossier complet, l'intervenant et la MJC se réservent le droit de refuser l'adhérent au prochain cours et, ce, jusqu'à ce que le dossier soit complet. Aucun remboursement ne sera alors accordé.
- Il est impératif de fournir un **certificat médical de non contre-indication** à la pratique des activités (cf activités marquées sur la plaquette d'un astérisque).

RESPONSABILITE ET CONDITIONS PARTICULIERES

- L'inscription n'est définitive qu'après le versement de l'adhésion et de la cotisation. Cette cotisation couvre les frais de fonctionnement du club et de la MJC : assurance, activités, personnel, entretien des locaux, achat de matériel, frais de gestion (hors frais engagés pour les spectacles de fin d'année). Le calcul de cette participation, pour les activités hebdomadaires est **forfaitaire**.
- La MJC s'engage à assurer 30 séances sur la saison, base sur laquelle sont calculées les cotisations (sauf activités spécifiques, inscriptions en cours d'année). En cas d'annulation de séances, l'équipe de la MJC et les intervenant.e.s concerné.e.s organiseront, dans la mesure du possible, leur rattrapage. Dans l'éventualité où la MJC ne parviendrait pas à tenir cet engagement, le remboursement des séances non-assurées sera assuré aux adhérent.e.s inscrit.e.s.
- Sont acceptés les règlements par CB, espèces, chèques et chèques vacances. Paiement en 3 fois par chèque, encaissés à partir du mois de novembre.
- La MJC n'engage sa responsabilité vis-à-vis d'un adhérent mineur que sur le temps et sur le lieu de l'activité à laquelle il est inscrit. Les parents qui déposent leur enfant sur le lieu d'activité **doivent s'assurer de la présence effective de l'intervenant et venir le rechercher à l'horaire prévu. En cas d'incident survenant sur le trajet, en dehors des cours, ou en l'absence de l'intervenant, la MJC se dégage de toute responsabilité.**
- **En cas d'accident**, les parents autorisent la MJC à contacter le médecin traitant et/ou le SAMU pour une prise en charge immédiate.
- **Perte ou Vol** : la MJC décline toute responsabilité en cas de perte ou de vols d'objets personnels ou autres.
- La direction se réserve le **droit d'annuler un atelier en cours de saison, notamment en cas d'un nombre trop faible de participants**. Dans ce cas de figure, le montant de la cotisation sera remboursé au prorata des cours non effectués ; le montant de l'adhésion restera acquis à la MJC. De même, la MJC peut être amenée à changer d'intervenant. Cela ne pourra pas donner lieu à un remboursement.
- **Assiduité** : toute absence à un atelier déstabilise le bon fonctionnement de ce dernier. Ainsi, une séance, que l'intervenant serait contraint d'annuler pour cause de sous-effectif, ne peut donner lieu à un remboursement.

ORGANISATION DES ATELIERS ET DE L'ANNEE

- Pour chaque atelier, 30 séances seront assurées entre le début des activités, fixé au lundi 15 septembre 2025, et la fin des activités qui est fixée au samedi 26 juin 2026. Aucune activité n'est programmé pendant les vacances scolaires ou durant les jours fériés (lundi de pentecôte inclus).

ESSAI - ARRET D'UNE ACTIVITE - DEMANDES DE DÉDOMMAGEMENTS

- **Vous faites un cours d'essai sans avoir réglé votre cotisation** : votre inscription est validée lorsque vous payez et nous transmettez votre dossier avant le 2ème cours consécutif à l'essai. Si vous ne souhaitez pas poursuivre, le cours d'essai est gratuit et vous avez 48h pour nous prévenir par mail. **Vous faites un cours d'essai après avoir réglé votre cotisation** : si vous ne souhaitez pas continuer, vous pouvez vous désister par mail (la date fait foi) avant le 2ème cours consécutif et nous vous restituerons votre cotisation et votre adhésion. Passé ce délai, vous êtes engagé pour la saison et ne pouvez plus vous désister.
- **Annulation du fait de l'adhérent**: demande uniquement étudiée pour des motifs médicaux ou professionnels considérés comme « cas de force majeure » (maladie, accident, perte d'emploi, mutation professionnelle) et accompagnée d'un justificatif. Le dédommagement accordé ne sera calculé qu'à partir de la date où est fourni le justificatif et la demande écrite (courrier ou mail). Tout trimestre entamé reste dû à la MJC quelle que soit le motif de l'arrêt. En cas d'arrêt partiel ou temporaire de l'activité, aucun dédommagement ne sera effectué.
- **En cas de fermeture administrative (gouvernement, préfecture, Mairie)** la MJC s'engage à tout mettre en place afin de trouver des solutions de continuité de ses ateliers : déplacement géographique ou temporel, e.atelier. Si de telles solutions ne pouvaient être mises en place, la MJC se réserve le droit de proposer un dédommagement total, partiel ou aucun dédommagement.
- **Le montant de l'adhésion reste, dans tous les cas, acquis à la MJC** sauf en cas de désistement sur la totalité de la saison.

Droit à l'image pour l'ensemble des activités de la MJC :

OUI NON J'autorise la MJC à utiliser les images photographiques ou numériques de moi ou des membres inscrits de mon foyer, prises dans le cadre des activités pratiquées afin de valoriser les activités de la MJC et de produire des supports visuels (plaquette, tirages photo ou vidéo) pour la restitution des pratiques et ateliers organisés par l'association.

Informations de santé: je m'engage à fournir, à titre préventif, à l'intervenant et à la MJC, toute information jugée utile sur ma santé ou celle de mon enfant qui pourrait occasionner une quelconque difficulté dans la pratique de l'activité.

Conditions générales et acceptation: J'atteste avoir pris connaissance, compris et accepté les conditions générales de fonctionnement de la MJC et le règlement des activités organisées par l'association et m'engage à les respecter.

Protection des données ou RGPD : dans le cadre de la protection de vos données, retrouvez toutes les informations sur notre site www.mjccroixdaurade.fr

IMPORTANT : si vous souhaitez recevoir des nouvelles de la MJC, inscrivez-vous à la newsletter sur notre site www.mjccroixdaurade.fr

Date et signature, précédées de la mention « lu et approuvé »

FICHE SANITAIRE DE LIAISON 2025-2026

ETAT CIVIL DE L'ENFANT SEXE: Masculin Féminin

NOM..... PRENOM DATE NAISSANCE/...../.....

CLASSE ETABLISSEMENT SCOLAIRE..... VILLE NAISSANCE :

PARENTS / RESPONSABLES LÉGAUX DE L'ENFANT :

NOM / PRENOM..... TEL QUALITE.....

Autorité parentale : oui non

NOM / PRENOM..... TEL QUALITE.....

Autorité parentale : oui non

NOMBRE D'ENFANTS A CHARGE :

PERSONNES À PRÉVENIR EN CAS D'URGENCE (AUTRES QUE LES RESPONSABLES LÉGAUX) :

NOM / PRENOM..... TEL QUALITE.....

NOM / PRENOM..... TEL QUALITE.....

PERSONNES AUTORISÉES À RÉCUPÉRER L'ENFANT (AUTRES QUE LES RESPONSABLES LÉGAUX) :

NOM / PRENOM..... TEL QUALITE.....

NOM / PRENOM..... TEL QUALITE.....

OUI NON J'autorise de manière permanente mon enfant à **quitter seul la MJC** et à rejoindre son domicile après les activités.

1 – VACCINATIONS OBLIGATOIRES (se référer au carnet de santé de l'enfant) :

Antidiphtérique oui non / Antitétanique oui non / Antipoliomyélitique oui non

Je certifie sur l'honneur que mon enfant est à jour des vaccins obligatoires

2 – VACCINATIONS RECOMMANDÉES

Hépatite B oui non / Rougeole oreillons rubéole oui non / Coqueluche oui non / BCG oui non

3 – RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

- L'enfant suit-il un traitement médical ? oui non

Si oui joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice). Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance. Fournir aussi une autorisation manuscrite des responsables légaux qui autorisent la MJC à administrer le traitement indiqué sur l'ordonnance.

- L'enfant bénéficie-t-il d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) : Allergie, traitement médical ? oui non

Si oui, fournir une copie du document.

- ALLERGIES :** ASTHME oui non / MÉDICAMENTEUSES oui non / ALIMENTAIRES oui non

AUTRES, PRÉCISER :

Autres difficultés de santé nécessitant une surveillance particulière (maladie, accident, hospitalisation, opération) en précisant les dates :

- NOM ET COORDONNÉES DU MÉDECIN TRAITANT :**
- N° DE SECURITE SOCIALE DE L'ENFANT :**

4 – INFORMATIONS INDISPENSABLES A L'ACCUEIL DE L'ENFANT

Votre enfant est-il en situation de handicap ? oui non

Votre enfant a-t-il une notification de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) oui non

Votre enfant bénéficie-t-il d'une AEEH ? oui non

Votre enfant porte-t-il des lunettes, lentilles de contact, appareil dentaire... ? oui non / Si oui, précisez

5 – ASSURANCE DE L'ENFANT (OBLIGATOIRE)

Je certifie sur l'honneur que mon enfant est assuré pour ses activités extra-scolaires **N° police d'assurance :**

Vous devez souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels peuvent s'exposer vos enfants en participant aux activités proposées par l'association.

6 – RÉGIME ALIMENTAIRE

Avec viande Sans viande

Allergies alimentaires et intolérances éventuelles

Documents à fournir

L'inscription aux accueils de loisirs de la MJC est validée après paiement et dépôt du dossier complet : fiche d'inscription, fiche sanitaire, adhésion et :

- la photocopie des pages de vaccination du carnet de santé ou attestation des vaccins à jour par le médecin
- Un justificatif du Quotient Familial CAF le plus récent pour les mercredis. Pour les vacances, le Quotient de janvier année N concernant la période du « printemps année N à l'hiver année N+1 »
- Dernière facture cantine avec tarif unitaire du temps d'accueil du midi (pour les établissements publics toulousains) ou le dernier avis d'imposition (pour les établissements Privés et hors Toulouse)

L'enfant ne sera pas accepté au centre de loisirs tant que son dossier ne sera pas complet au moment de son accueil et aucun remboursement ne sera accordé du fait de la non remise à la MJC des documents indispensables au dossier indiqués ci-dessus.

RÈGLEMENT ADMINISTRATIF ACCUEIL DE LOISIRS 6-12 ANS

L'accueil collectif de mineurs 6-12 ans est régi par la réglementation en vigueur. L'accueil se fait en deux groupes : les Gafets (6 à 10 ans) et la Passerelle (10 à 12 ans).

Ouvertures et horaires d'accueil : les accueils de loisirs sont ouverts de 13h30 à 18h30 les mercredis et de 8h00 à 18h30 pendant les vacances scolaires.

Les enfants peuvent être accueillis jusqu'à 9h30 sauf sorties spécifiques (horaires alors indiqués sur le programme et/ou sur le panneau d'information du centre de loisirs). Le soir, les parents peuvent venir chercher les enfants à partir de 17h. **Si pour des raisons exceptionnelles un enfant doit quitter le centre entre 9h30 et 17h, les parents s'informeront auprès du responsable afin de savoir si les activités prévues le permettent** et, dans l'affirmative, rempliront une déclaration de responsabilité. **Toute sortie est définitive.**

Pour les sorties, nous vous informons par voie d'affichage de toutes informations utiles.

De manière générale, il est demandé aux parents de **respecter les horaires** ci-dessus qui sont garants du bon déroulement des activités et des sorties prévues pour l'ensemble du groupe.

Inscriptions : Pour toute première inscription dans le courant de l'année scolaire, il est nécessaire de remplir un **dossier d'inscription, de fournir l'ensemble des documents** et de vous rendre au secrétariat de la MJC. **En cas de dossier incomplet, l'équipe pourra refuser d'accueillir l'enfant, même si sa place est préalablement payée et aucun remboursement ne sera accordé.**

-**Pour les mercredis**, les inscriptions se font à la demi-journée, **au plus tard la veille** du jour concerné.

-**Pour les vacances scolaires**, les inscriptions doivent se faire dans les dates définies par la MJC par voie d'affichage, mail ou en se renseignant auprès de l'accueil. En règle générale, elles débutent quatre semaines avant le début des vacances.

Le prix de la journée inclut le déjeuner (pour les personnes ayant choisi une journée avec repas), le goûter, les activités, les sorties et l'encadrement. Le barème appliqué prend en compte le quotient familial (QF). Un tarif ou un forfait spécial pourra être facturé pour certaines activités (mini-camps, soirées...). Pour certaines sorties, il se peut qu'un complément soit dû et cela est indiqué sur les programmes diffusés à l'accueil. Les chèques vacances, chèques bancaires et espèces sont acceptés ainsi que la CB de septembre à mi-octobre. En période de vacances, des aides de la CAF sont accordées en plus des réductions proposées en temps normal, grâce à la carte vacances loisirs sur les inscriptions à la journée.

Annulation et remboursement : en période scolaire, les annulations sont possibles 8 jours avant le jour d'accueil concerné (jour de la demande inclus). Dans ce cas, l'annulation donne lieu à un avoir valable uniquement sur la saison en cours et sur les accueils de loisirs de la MJC. Dans tous les cas, les sommes versées resteront acquises à la MJC.

Tous les enfants sont assurés en responsabilité civile pour l'ensemble des activités organisées par la MJC.

Vaccinations et santé : certaines vaccinations sont obligatoires pour l'accueil d'enfants en collectivité (cf liste au recto) avec les rappels à jour. En l'absence de vaccinations, **il doit être produit un certificat médical de contre-indication** précisant la nature du vaccin et la durée de la contre-indication. Il doit être signé et daté par le médecin de la famille et être renouvelé dès que la date de contre-indication est dépassée. Tout signe de maladie contagieuse doit être impérativement signalé par les parents. Le Centre se réserve le droit de refuser un enfant en cas de signe de maladie contagieuse. Le retour de l'enfant devra être justifié par un certificat médical.

L'équipe d'encadrement ne peut en aucun cas donner un médicament par voie orale ou inhalé : il est interdit d'apporter des médicaments autres que ceux pris avec l'ordonnance, exception faite pour ceux autorisés par un PAI et/ou lors d'un séjour organisé par la MJC avec présentation d'une ordonnance médicale et autorisation écrite des représentants légaux.

Accompagnateurs et responsabilité : Les parents ou tuteurs légaux devront obligatoirement mandater les personnes susceptibles d'accompagner ou de récupérer les enfants sur la fiche d'inscription. En début et en fin de journée, **l'accompagnateur devra se présenter à l'équipe d'animation pour déposer l'enfant et émarger**. A son départ, l'accompagnateur doit impérativement signer la fiche de présence. Une autorisation écrite de la part des familles sera demandée pour autoriser l'enfant, de manière exceptionnelle, à quitter seul la MJC ou bien pour être récupéré par une personne non indiquée au départ dans le dossier de l'enfant. Toute personne autorisée à venir récupérer un enfant doit présenter une pièce d'identité valide.

Encadrement et réglementation : L'encadrement des activités est assuré dans le respect de la réglementation en vigueur de la DSDJES (Direction des Services Départementaux de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports). Toute activité physique et sportive contre-indiquée à l'enfant devra être notée sur la fiche d'inscription. Pour chaque activité, l'enfant devra porter la tenue adéquate, notamment pour la baignade. **Les enfants accueillis au Centre de loisirs ne doivent être porteurs d'aucun objet de valeurs ou d'argent**. Il est déconseillé d'emmener des objets personnels (notamment des jouets électroniques, des portables,...). En cas de perte, de vol ou de détérioration, aucun dédommagement ne sera possible et le Centre de loisirs ne pourra être tenu pour responsable. Il est très fortement recommandé de marquer les vêtements au nom de l'enfant. En cas d'oubli du vêtement, il faut le signaler immédiatement à l'animateur.

Programme d'activités et sorties : Pour l'accueil des enfants en période scolaire ou de vacances, le Centre de loisirs de la MJC propose un programme d'activités et de sorties en fonction de thématiques, d'actions ou de projets portés par l'équipe d'animation. Ces programmes sont établis en fonction des besoins des enfants et de leurs capacités. De manière générale, la MJC fait en sorte de respecter les activités programmées. En cas de nécessité, le programme peut être modifié (conditions météo, absence ponctuelle de membres de l'équipe ou tout autre évènement le nécessitant).

- J'autorise mon enfant à participer aux activités organisées par la MJC
- J'autorise le responsable de la MJC de Croix-Daurade à prendre, en cas d'urgence, les mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de santé de l'enfant
- Je déclare exact l'ensemble des renseignements portés sur cette fiche

Date et signature, précédées de la mention « lu et approuvé »

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement relatif au centre de loisirs et m'engage à le respecter.